



# ADMINISTRATION

## COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

### Réunion du Mercredi 26 Juin 2024

**Présents** : Mmes GUEGAN (Présidente de séance), BLANC, GONDRAN, ROCHER

**Excusé** : M. MOUHET

**Assiste** : M. THERME

La Commission de surveillance,

Ayant préalablement désigné sa présidente de séance en la personne de Mme GUEGAN.

La Commission a étudié les pouvoirs reçus, transmis pour les élections du District de Grand Vaucluse, jusqu'à ce jour :

- Seize clubs ont transmis l'attestation de pouvoir afin d'être représenté par un licencié de leur club.
- Quatre clubs ont transmis l'attestation de pouvoir afin d'être représenté par un licencié d'un autre club.

Soit 20 pouvoirs auxquels il convient de rajouter les deux pouvoirs traités la semaine dernière, déjà déclarés conformes.

La Commission a déclaré conformes, pour l'instant, 18 de ces 20 nouveaux pouvoirs, formulant des remarques sur deux d'entre eux, communiquées aux clubs intéressés pour correction avant l'Assemblée Générale.

Pour rappel, les pouvoirs, complétés par une ou plusieurs personnes, doivent impérativement, pour être recevables, comporter le nom et la signature du Président qui donne le pouvoir, et le cachet du club du président qui donne le pouvoir. La Commission invite les clubs à faire preuve de vigilance quant au respect de ces éléments.

La Commission invite d'ailleurs les présidents de club à rester joignables téléphoniquement lors de la matinée de l'Assemblée Générale afin de se prémunir de toute difficulté potentielle soulevée lors de l'étude des pouvoirs.

Enfin, pour rappel, la Commission précise qu'en application de l'article 12.3 des Statuts du District, « *le représentant d'un club peut représenter au maximum 4 Clubs y compris le sien, à condition de disposer d'un pouvoir en bonne et due forme signé par le Président de chacun des Clubs qu'il représente* ».

Que le représentant désigné d'un club (option 2 pour l'attestation de pouvoir), non licencié dans ce dernier, ne peut représenter ce club que s'il représente lui-même son propre club.

**La Présidente de séance**  
**Mme Martine GUEGAN**

**Le secrétaire de séance**  
**M. Lionel ROCHER**